

Assemblée Générale 2026 – 24 mai à TERROU-EN-QUERCY (LOT)

Procuration

En application de nos statuts, l'AG est ouverte à tous les membres à jour de leur cotisation, présents ou représentés. Le Règlement intérieur définit les modalités de vote.

Si vous ne pouvez pas assister à l'AG, contactez un mandataire de votre choix qui vous représentera. Le nombre de pouvoirs nominatifs détenus par un mandataire est limité à quatre.

Adressez votre procuration **au plus tard 10 jours avant l'AG à Jean-Paul Job 4 rue des jardins 21160 Corcelles les Monts email bourgogneaaee@laposte.net, ou à défaut votre Trésorier régional**

Pouvoir

Je soussigné(e) NomPrénom.....

Région AAEE deà jour de ma cotisation **2025** et/ou **2026**, ne pouvant assister à la prochaine AG de l'AAEE donne pouvoir à :

.....pour me représenter et voter à ma place les rapports, propositions ou motions soumises avant l'AG dont j'ai pris connaissance.

En cas d'impossibilité (cumul de pouvoirs, empêchement ou absence à l'AG) de la personne que j'ai désignée, je choisis une des propositions ci-dessous :

- j'accepte que le responsable des votes attribue mon pouvoir à un membre présent à l'AG. ⁽¹⁾
- je préfère que mon pouvoir reste non nominatif. ⁽¹⁾

J'ai noté :

- qu'un pouvoir non nominatif est considéré comme un vote favorable aux rapports, propositions ou motions soumises avant l'AG.
- que pour l'élection des membres du Comité Directeur je dois être à jour de ma cotisation **2025 et /ou 2026** et que seuls les pouvoirs nominatifs sont valables pour cette élection.

Je n'ai pas de réserve à apporter ⁽¹⁾

J'apporte la réserve suivante : ⁽¹⁾

Fait à le

Signature

(1) Rayer la mention inutile

Ce document peut être récupéré sur le site internet de l'AAEE (anciens-ecles.fr) rubrique Téléchargement / Assemblée générale. La procuration peut aussi être établie directement en utilisant le site internet de l'AAEE rubrique AG 2026 / procuration